

STRUCTURE DE L'EXAMEN - CAFFA

| <i>EPREUVE D'ADMISSIBILITE</i> | <i>DUREE et NOTATION</i> |
|---|---|
| <p><u>Entretien avec le jury (45 mins)</u> L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat dans lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury. Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation.</p> | Exposé de 15 mins |
| <p><u>Echange avec le jury</u> L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.</p> | 30 mins |
| <i>EPREUVES D'ADMISSION</i> | <i>DUREE et NOTATION</i> |
| <p>1) EPREUVES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CHOIX :</p> <p>L'épreuve consiste, <u>au choix du candidat</u>, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.</p> <p>✓ <u>Analyse de pratique</u></p> <p>L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>1^{re} phase : observation d'une séance de pratique professionnelle</i> <p>À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>2^{ème} phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés</i> <p>L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.</p> <p><u>Ou</u></p> <p>✓ <u>Animation d'une action de formation</u></p> <p>L'épreuve comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement ; - un entretien avec les deux examinateurs qualifiés. <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>1^{re} phase : Animation d'une action de formation professionnelle</i> ➤ <i>2^e phase : entretien avec les examinateurs</i> <p>L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle.</p> | 60 à 90 mins 30 mins |
| <p>2) MEMOIRE PROFESSIONNEL</p> <p>✓ <u>Le mémoire professionnel</u></p> <p>De 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Il n'est pas restreint au champ de l'option.</p> <p>Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit</p> <p>✓ <u>La soutenance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ présente son mémoire professionnel ➤ échange avec le jury | 45 mins 15 mins 30 mins |
| <p>Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu au moins 12/20 ET la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.</p> | |